

AUDITEUROP

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 304

59777 EURLILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

Association Flonflons

22 rue de l'Abbé AERTS

59000 LILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

présentés à l'ASSEMBLEE GENERALE

Exercice clos au 31 DECEMBRE 2018

AUDITEUROPE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 304

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

Association Flonflons

22 rue de l'Abbé AERTS

59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FLONFLONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à la perte de l'exercice décrite dans la partie « règles et méthode comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 3 mai 2019

AUDITEUROP
Commissaire aux Comptes



Vincent Hamou, Associé

COMPTES ANNUELS	2018
------------------------	-------------

Association FLONFLONS

22 rue de l'abbé Aerts

59000 LILLE

BILAN AU 31/12/2018

Cabinet A2B AUDIT

Société d'Expertise Comptable

27 RUE DE L ABBE LEMIRE 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 03.20.06.03.40

Fax : 03.20.51.94.66

E-mail : secretariat@a2b-audit.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>———— COMPTES ANNUELS ————</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>6</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>9</i>
<i>Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>Provisions</i>	<i>11</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>12</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>15</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>16</i>
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>17</i>
<i>Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices</i>	<i>18</i>
<i>Annexe CICE</i>	<i>19</i>
<i>———— DETAIL DES COMPTES ————</i>	<i>20</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>21</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>23</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>24</i>
<i>———— SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ————</i>	<i>28</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>29</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	<i>30</i>
<i>———— ANALYSE FINANCIERE ————</i>	<i>34</i>
<i>Tableau de bord</i>	<i>35</i>
<i>Analyse des marges</i>	<i>36</i>
<i>Flux de trésorerie (MBA)</i>	<i>37</i>
<i>Analyse fonctionnelle du bilan</i>	<i>38</i>
<i>———— ETATS FISCAUX ————</i>	<i>39</i>

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association FLONFLONS** relatifs à l'exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 86 759 euros

Chiffre d'affaires : 215 007 euros

Résultat net comptable : -35 936 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MARCQ EN BAROEUL

Le 13/05/2019

Signature

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 513	6 513		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	25 778	22 640	3 139	2 396
	Autres immobilisations corporelles	16 603	15 860	743	1 154
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 874		1 874	1 874
TOTAL (II)		50 768	45 012	5 756	5 424
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 263
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	19 408		19 408	412
	Autres créances	28 886		28 886	26 216
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60		60	30
	DISPONIBILITES	32 227		32 227	42 651
	Charges constatées d'avance	423		423	447
	TOTAL (III)	81 003		81 003	71 019
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		131 771	45 012	86 759	76 444

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 874

1 874

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	174	174
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	26 596	14 352
	Résultat de l'exercice	(35 936)	12 244
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(9 165)	26 770
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	1 250	9 000
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions	1 250	9 000
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 292	12 162
	Dettes fiscales et sociales	21 299	25 504
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 279	3 008
	Produits constatés d'avance (1)	52 804	
	Total des dettes	94 674	40 673
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	86 759	76 444
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(35 935,89)	12 244,31
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		94 674	40 673
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	118 532		118 532	82 963
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	96 475		96 475	59 799
	Montant net du chiffre d'affaires	215 007		215 007	142 762
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			260 706	267 849
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			12 215	19 692
	Autres produits			1 354	176
	Total des produits d'exploitation (1)			489 283	430 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			54 817	30 615
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			209 457	163 862
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 159	5 617
	Salaires et traitements			181 029	167 283
	Charges sociales du personnel			63 730	49 163
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 258	963
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			10 305	6 486
	Total des charges d'exploitation (2)			527 755	423 989
RESULTAT D'EXPLOITATION				(38 473)	6 489

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(38 473)	6 489
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	224	291
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		224	291
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	95	63
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		95	63
RESULTAT FINANCIER		129	228
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(38 344)	6 716
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 763	5 898
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		1 763	5 898
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		771
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			771
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 763	5 127
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(645)	(401)
TOTAL DES PRODUITS		491 269	436 667
TOTAL DES CHARGES		527 205	424 422
RESULTAT DE L'EXERCICE		(35 936)	12 244

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **86 759** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **491 269** euros et un total **charges** de **527 205** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-35 936** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Du fait de la perte de l'exercice, les fonds propres sont devenus négatifs. Des dispositions ont déjà été prises afin de faire face à cette situation comme par exemple une limitation de la masse salariale.

De plus, un point sur l'activité sera réalisé juste après notre manifestation annuelle principale afin de s'assurer que les mesures prises furent adéquates.

Nous nous sommes assurés auprès de l'administration fiscale que la subvention de la Ville de Lille (130 K€) correspondait à une recette exonérée de TVA.

Or les années précédentes nous avons collecté de la TVA sur cette même subvention. Le produit net pour l'Association avait ainsi été réduit de 13.3 K€ par année.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	6 513					6 513
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 513					6 513
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	24 189		1 590			25 778
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	6 638					6 638
	Matériel de bureau, mobilier	9 965					9 965
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 791		1 590			42 381	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 874					1 874
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 874					1 874
TOTAL		49 178		1 590			50 768

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	6 513			6 513
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 513			6 513
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	21 792	847		22 640
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 638			6 638
	Matériel de bureau, mobilier	8 811	411		9 222
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 241	1 258		38 499
TOTAL		43 754	1 258		45 012

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	9 000		7 750	1 250
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 000		7 750	1 250
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		9 000		7 750	1 250
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				7 750	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 874	1 874	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	19 408	19 408	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	570	570	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79	79	
	Impôts sur les bénéfices	6 791	6 791	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 335	2 335	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	19 111	19 111	
	Charges constatées d'avances	423	423	
TOTAL DES CREANCES		50 591	50 591	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 292	17 292		
	Personnel et comptes rattachés	4 357	4 357		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 788	16 788		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	154	154		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	3 279	3 279		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	52 804	52 804		
TOTAL DES DETTES		94 674	94 674		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		30 081			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		30 081			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		14 628
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 160
<i>Frs fact.non parvenues</i>	8 160	
Dettes fiscales et sociales		6 468
<i>Dettes prov.cong.a payer</i>	4 357	
<i>Ch.soc.dette cong.a payer</i>	2 111	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		423	423
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			423

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			52 804	52 804
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				52 804

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	174				174
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	14 352	12 244			26 596
Résultat de l'exercice	12 244	(12 244)		(35 936)	(35 936)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	26 770			(35 936)	(9 165)

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 26 770

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 26 770

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (35 936)

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	118 532		118 532
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	96 475		96 475
TOTAL	215 007		215 007

--

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(38 344)		(38 344)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		1 763		1 763
RESULTAT COMPTABLE		(36 581)		(36 581)

(1) après retraitements fiscaux.

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **5 745** euros

Le CICE a été utilisé pour renforcer le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

AUDITEUROP

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 304

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

Association Flonflons

22 rue de l'Abbé AERTS

59000 LILLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant de l'Association Relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lille, le 3 mai 2019

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé